

## COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 23 avril 2024

### Délibération n° 2024-4

Décret portant application de l'article 243 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1211-3 ;

Après avoir entendu Madame Cécile RAQUIN, directrice générale des collectivités locales ;

Donne un avis favorable au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL